



Assistance territoriale

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Les collectivités locales ont souvent des difficultés pour intégrer les problématiques liées aux espaces naturels dans l'aménagement global de leur territoire. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours l'expérience ou la compétence technique et scientifique pour apprécier parfaitement les enjeux leur permettant de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont de leur stratégie d'aménagement. S'appuyant sur des compétences scientifiques reconnues en matière de connaissance de la faune et de la flore et sur son expérience dans la gestion des milieux naturels, le CEN Isère

apporte son expertise et ses conseils dans :

- l'aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels ;
- l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.

Cette action se traduit entre autres par :

- une participation aux procédures relatives à l'aménagement du

territoire (SCoT, PLU, grands projets d'infrastructures...);

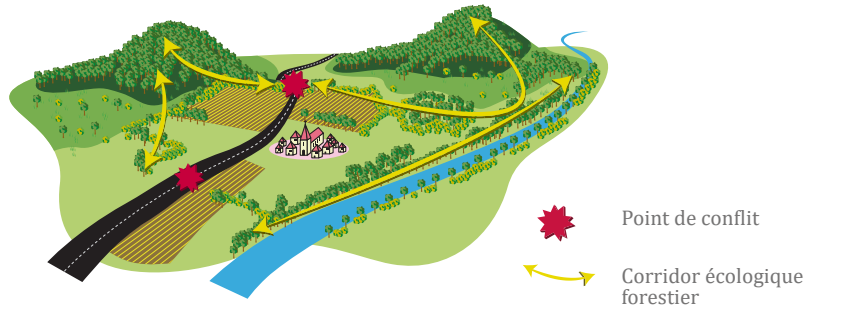
- une participation ou une animation de certaines politiques territoriales (CLE de SAGE, comités de pilotage des contrats de rivières, comités de pilotage locaux d'ENS, de RNR, de RNN et de sites Natura 2000, politiques réseaux écologiques...);
- une assistance technique de proximité auprès des collectivités (services environnement des collectivités territoriales, collectivités locales) gérant des espaces naturels. ●

Contrat Vert et Bleu Bièvre Valloire : élaboration du programme opérationnel

L'un des facteurs majeurs de perte de biodiversité est la disparition ou la fragmentation des habitats des espèces animales et végétales. Afin d'y remédier, la notion de Trame Verte et Bleue, issue de la Loi «Grenelle II», a pour objectif de prendre en compte les continuités écologiques, comprenant les habitats des espèces et les zones de transit (corridors biologiques), afin de les maintenir ou de les restaurer.

Dans cet objectif, la Région Rhône-Alpes s'est dotée d'un outil opérationnel, le Contrat Vert et Bleu, permettant d'établir un programme d'action très concret et opérationnel à l'échelle d'un territoire cohérent. En Bièvre Valloire, dans la continuité du contrat «Corridor», dont l'élaboration a débuté en 2011, la rédaction d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) a été engagée en 2015. Tout au long de l'année, le CEN Isère,

pour le compte du syndicat mixte Bièvre Valloire et avec l'aide de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, a élaboré le CVB Bièvre Valloire comprenant un volet opérationnel et un échéancier financier sur 5 ans, pour un montant global de 8 252 883 €. Le CVB a été validé par la Région Rhône-Alpes le 16 octobre 2015 et sa mise en œuvre s'étalera sur 5 ans, de 2016 à 2020. La Région contribuera au projet selon une enveloppe maximale de 1 993 904 €. Répartis en 4 volets (urbanisme, travaux, études et animation), ce seront plus de 53 actions concrètes qui vont permettre de restaurer des continuités écologiques, terrestres ou aquatiques, sur l'ensemble du territoire de Bièvre Valloire. Le programme d'actions comporte un important volet agricole, en lien avec le PAEC Bièvre Valloire et les agriculteurs du territoire. ●



▲ Paysage avec une continuité forestière présentant une interruption au niveau de la route, obstacle infranchissable par nombre d'espèces animales.
Source : Syndicat mixte du pays de Bièvre Valloire

→ *Financeurs : Région Rhône-Alpes, Syndicat mixte Bièvre Valloire*